LA BERGUE
CENTRE DE LOISIRS

VACANCES DE PRINTEMPS

Du 15 au 19 avril et du 22 au 26 avril 2024

Accueil des enfants nés entre 2010 et 2021 (et ayant 3 ans révolus au premier jour du séjour)

Ouverture des inscriptions
Jeudi 7 mars à 8h30

Centre de La Bergue
422 route de Thonon
74380 Cranves-Sales
04.50.39.30.37
labergue74@gmail.com
www.labergue.fr

Modalités d'inscription

Les inscriptions se feront à la semaine complète et dans la limite des places disponibles.

Pour inscrire votre enfant pour les vacances de Printemps, il vous faudra effectuer une réservation sur internet à partir de **jeudi 7 mars à 8h30**, en vous connectant sur

www.labergue.fr

La création d'un compte est obligatoire avant de procéder à l'inscription de votre enfant via internet. La création du compte peut se faire à n'importe quel moment.
Important : il est fortement déconseillé d'utiliser votre Smartphone ou votre tablette pour vous connecter au site car celui-ci risque de ne pas fonctionner correctement. Nous vous recommandons l'utilisation d'un ordinateur avec le navigateur internet Chrome.

Une fois la réservation effectuée, il faudra nous transmettre **tous les documents nécessaires** à la validation de l'inscription (voir ci-dessous) au plus tard sous **5 jours ouvrés** :

- soit par email à l'adresse labergue74@gmail.com (recommandé)
- soit par voie postale (ou directement dans la boîtes aux lettres du centre)

Votre facture vous sera adressée par email. Le règlement total du séjour devra nous être transmis sous **7 jours ouvrés** après envoi de la facture.

Afin de gagner un maximum de temps quant à la gestion des dossiers, merci de vérifier que les documents envoyés correspondent parfaitement à ceux demandés. **Tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération et basculera donc en fin de liste d'attente**.

ATTENTION : les séjours réservés mais non validés entraineront la **suppression de l'inscription et du compte internet pour une durée d'un an.**

Documents obligatoires à transmettre

Pour les enfants qui ne sont pas inscrits pour les mercredis 2024 et/ou les vacances d'Hiver :
- La fiche sanitaire et l'autorisation de droit à l'image (téléchargeables sur www.labergue.fr dans l'onglet "infos d'inscription"), dûment complétées et signées.
- La copie du carnet de vaccinations de l'enfant (le rappel DTPolio est obligatoire)
- L'avis (ou les avis) d'imposition 2023 (sur les revenus 2022) **du foyer** ou une attestation de quotient familial de la CAF ou votre numéro allocataire CAF
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Les copies des pages "parents" et "enfants" du livret de famille

Pour les enfants inscrits les mercredis de 2024 et/ou les vacances d'Hiver :
- Merci d'envoyer un mail à l'adresse labergue74@gmail.com précisant que vous avez effectué une réservation.

Arrivée et départ

Votre enfant pourra être déposé et récupéré soit directement au centre (entre 7h et 9h30 le matin et entre 16h30 et 19h le soir) soit au car (voir les arrêts et horaires ci-dessous).
Pour les enfants qui seront inscrits à un arrêt de car, il est impératif que l'arrêt soit **le même matin et soir** tout au long de la semaine. Il ne sera pas possible de déposer ou récupérer votre enfant directement au centre.

	Matin	Soir
ETREMBIERES - Devant le groupe scolaire J.J Rousseau au Pas de l'Echelle	8h10	18h20
GAILLARD - Devant l'Eglise - Rue de La Libération	8h20	18h10
AMBILLY PAIX - Arrêt de bus TAC « La Paix » (en face du stade)	8h30	18h00
CENTRE ANNEMASSE - Devant le collège M. Servet - Rue Alfred Bastin	8h45	17h45
HUTINS - Ecole des Hutins– Arrêt de bus TAC « Annexion »	8h55	17h35
LIVRON - Pharmacie de Livron - Arrêt de bus TAC « Charcot »	9h05	17h25
SOUS CASSAN - Parking école Jean Mermoz - Rue du 18 août 1944	9h15	17h15
VILLE LA GRAND - Arrêt TAC « Collège P. Langevin » - Rue de la Pottière	9h25	17h05
VETRAZ MONTHOUX - Parking route de Hauteville (où se trouvent les containers)	8h00	18h00
CRANVES SALES - Devant le collège	8h10	17h50
SAINT CERGUES - Parking du Casino Shop	8h25	17h35
MACHILLY - Arrêt de car à côté de la Gare - Route des Voirons	8h35	17h25
JUVIGNY - Place devant l'Eglise	8h50	17h10
LUCINGES - Place des Anciennes Granges	9h05	16h55
BONNE - Devant La Poste	9h15	16h45

Horaires du secrétariat :

En dehors des vacances :
Lundi de 14h à 17h
Mercredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h
Jeudi de 8h30 à 12h
Vendredi de 8h30 à12h

Pendant les vacances :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 14h30 à 18h

Tarifs 2024

	Pour les habitants d'Annemasse Agglo* :	Pour les habitants des autres communes :
	5 jours	**5 jours**
Entre 0 et 800 € (Possibilité de déduire les Bons CAF)	60,00 €	155,00 €
Entre 801 et 1200 €	68,50 €	165,00 €
Entre 1201 et 1600 €	87,00 €	180,00 €
Entre 1601 et 2000 €	103,00 €	192,50 €
Entre 2001 et 2500 €	121,00 €	207,50 €
Entre 2501 et 3000 €	139,00 €	220,00 €
Entre 3001 et 3500 €	153,00 €	237,50 €
Entre 3501 et 4000 €	172,00 €	255,00 €
Sup. ou égal à 4001 €	177,00 €	275,00 €

*Annemasse, Ambilly, Etrembières, Vétraz-Monthoux, Ville-La-Grand, Gaillard, Bonne, Cranves-Sales, Lucinges, Juvigny, Saint-Cergues et Machilly

Frais de dossier

(valables à la première inscription de l'année civile)

1 enfant : 19,35 € 2 enfants : 26,60 € 3 enfants et + : 31,30 €

COMMENT TROUVER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL ?

- Demandez votre attestation de QF auprès de votre CAF ou sur www.caf.fr
- Calculez votre quotient familial en appliquant la formule suivante :

Revenu fiscal de référence de l'année n-1 / 12 / nb de parts du foyer

Le Revenu Fiscal de Référence et le nombre de parts figurent sur votre avis d'imposition 2023 (sur les revenus 2022). Pour les couples faisant leurs déclarations d'impôts séparément, pensez à additionner les 2 RFR et les parts des 2 avis.

Attention : tous les revenus du foyer doivent être pris en compte, y compris si l'un des adultes du foyer n'est pas le responsable légal de l'enfant.

Le tarif le plus élevé sera appliqué pour toute personne ne justifiant pas son QF.